

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

PUISEUX-EN-FRANCE

Rentrée des élèves	Lundi 1er septembre 2025
Toussaint	Du vendredi 20 octobre au lundi 3 novembre 2025
Noël	Du vendredi 19 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026
Hiver	Du vendredi 20 février au lundi 9 mars 2026
Printemps	Du vendredi 17 avril au lundi 4 mai 2026
Début des vacances d'été	Le vendredi 3 juillet 2026

Le départ en vacances a lieu après la classe.
La reprise des cours aura lieu le matin des jours indiqués.

Attention le vendredi 15 mai 2026 les écoles seront fermées



Attention, à lire attentivement!



Guide pratique Spécial Rentrée Scolaire 2025-2026



Périscolaire

Cantine

ALSH

La municipalité, l'équipe enseignante et le personnel
communal d'animation et de restauration
vous souhaitent une excellente année scolaire.

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Ce fascicule, rédigé pour vous, a pour ambition de faciliter l'intégration des enfants dans leur environnement scolaire et périscolaire. Il attire aussi l'attention sur certaines notions importantes de respect pour le bien être de tous.

Nous vous invitons à lire ce livret scolaire avec attention.

Vous y trouverez également les numéros de téléphone des directrices d'établissements, quelques règles de sécurité aux abords des écoles, les dates de vacances scolaires ainsi que le fonctionnement des services municipaux périscolaires.

N'hésitez pas à consulter le portail famille dans lequel tous les documents nécessaires sont disponibles (fiches sanitaires, règlements intérieurs, menus...).

Souhaitant vivement que ce guide retienne votre attention et vous soit utile, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers parents, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

La Commission Enfance.



ANIMATION PERISCOLAIRE - 01 34 68 94 42

Mme SILETTO

Mme STEINER

alsh@puiseux-en-france.fr

Ou via la messagerie du portail famille



Service scolaire: 01 34 72 68 94

Mme JOUANY vjouany@puiseux-en-france.fr

Pour toutes autres demandes : mairie@puiseux-en-france.fr

Groupe scolaire BOIS DU COUDRAY

Adresse : Place Lucien Girard-Boisseau

Directrice : Madame DURAES

01.34.72.85.23

0950130a@ac-versailles.fr

3 classes maternelles / 4 classes élémentaires



Groupe scolaire MARCEL PAGNOL

Adresse : Impasse Marcel Pagnol

Directrice: Madame Lemaire

01.34.72.75.81

0951174k@ac-versailles.fr

4 classes maternelles / 5 classes élémentaires





LES ECOLES



Les horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30

IMPORTANT

- ⇒ Vous devez préciser aux enseignants par écrit, si votre enfant fréquente la cantine et le périscolaire du soir.
- ⇒ Marquer les vêtements d'extérieur au nom de l'enfant.
- ⇒ Retourner impérativement les fiches de renseignements.
- ⇒ Penser à transmettre vos coordonnées en cas de changement.
- ⇒ N'oubliez pas de marquer le matériel de l'enfant à son nom.

Les consignes d'accueil des enfants dans les établissements scolaires vous seront données ultérieurement selon l'évolution du plan Vigipirate.



ATTENTION !



SECURITE / STATIONNEMENT DES VEHICULES

Le stationnement des véhicules aux abords immédiats des écoles et de l'ALSH l'Aviateur est gênant et très dangereux lors des entrées & sorties des enfants. Il en va de la sécurité de vos enfants. L'agent de sécurité de voie publique (ASVP) est chargé de veiller à cette sécurité et dressera un procès-verbal aux contrevenants. Pour accompagner ou venir chercher les enfants, MERCI de vous garer sur les places de stationnement prévues à cet effet.



Accueil de Loisirs Sans Hébergement MATERNEL & ELEMENTAIRE

« L'Aviateur »

Espace Antoine de Saint-Exupéry

Place Caroline Aigle

95380 Puiseux-en-France

01 34 68 94 42

alsh@puiseux-en-france.fr

Responsable Service Animation Périscolaire: Stéphanie SILETTO

Responsable adjointe Service Animation Périscolaire: Maelennig STEINER

HORAIRES (Ces temps d'accueil ont lieu dans les locaux de l'ALSH):

ALSH : L'accueil de loisirs est ouvert :

- le mercredi de 7h00 à 19h00 (arrivée de 7h00 à 9h30 & départ de 16h30 à 19h00).
- les petites vacances scolaires de 7h00 à 19h00 (arrivée de 7h00 à 9h30 & départ de 16h30 à 19h00).
- les grandes vacances scolaires de 8h00 à 18h00 (arrivée de 8h00 à 9h30 & départ de 16h30 à 18h00).

Les temps périscolaires : (avant et après l'école)

- du lundi au vendredi Accueil matin de 7h00 à 8h15 (et avant 8h00 pour les élèves de M. Pagnol) et accueil soir de 16h30 à 19h00.

Pause méridienne : 11h30 à 13h20. 2 services de restauration scolaire sont mis en place pour que chaque enfant puisse profiter de ce moment convivial de pause dans la journée. Ce temps est divisé en 2 parties, un moment de repas et un moment récréatif.

A NOTER :

- Sans inscription ou en cas de dépannage, un animateur vous demandera de signer le cahier de décharge.
- Votre enfant sera autorisé à quitter les locaux en votre présence, celle de quelqu'un dont le nom figure sur la fiche sanitaire de liaison (obligatoire) ou sur présentation d'un mot daté et signé par vous remis à l'équipe d'animation accompagné d'une copie de pièce d'identité.
- Pour des raisons de sécurité que vous comprendrez, nous vous demandons de venir impérativement chercher vos enfants avant l'heure de fermeture, soit 19h00 ou 18h00 pour les grandes vacances.



**Accueil de Loisirs Sans Hébergement
MATERNEL & ELEMENTAIRE
« L'Aviateur »
Espace Antoine de Saint-Exupéry
Place Caroline Aigle
95380 Puiseux-en-France
01 34 68 94 42
alsh@puiseux-en-france.fr**

Chers parents,

Pour la sécurité de vos enfants et pour un meilleur échange et contact avec l'équipe d'animation, il vous est demandé d'emmener vos enfants jusqu'à la porte du centre de loisirs.

En effet, un dépôt à distance ne permet pas l'échange entre l'équipe d'animation et les responsables légaux des enfants.

La responsabilité des animateurs commence uniquement à la porte du centre.

Nous souhaitons également vous rappeler l'importance du respect et de la courtoisie dans nos échanges.

Il est essentiel que chacun, enfants comme adultes, s'exprime de manière respectueuse envers les animateurs.

Nous vous encourageons à maintenir un climat de dialogue positif et constructif lors de vos interactions avec notre équipe.

Merci pour votre compréhension et votre coopération.

RAMASSAGE SCOLAIRE



La Municipalité assure le service de ramassage scolaire pour les enfants du village devant se rendre dans les écoles du Bois du Coudray ou de Marcel Pagnol.

Ce service régulier est assuré par la société Kéolis sous la responsabilité d'un employé communal qui assure la surveillance dans le car pendant les différents trajets.

Néanmoins, pour des raisons de sécurité et d'assurance, les enfants bénéficiant de ce service doivent être pris en charge par un adulte à l'arrêt (sauf demande écrite) et recensés.

Depuis la rentrée 2024, les enfants prenant le bus le soir pour se rendre au village doivent impérativement être inscrits sur le portail famille et récupérés par les personnes habilitées. En cas d'annulation merci d'envoyer un mail sur le portail ou sur alsh@puiseux-en-france.fr.

INSCRIPTIONS EN LIGNE DU 16 JUIN AU 1^{er} SEPTEMBRE 2025 POUR LES RESIDENTS DU VILLAGE

Comme l'an dernier, les enfants du village susceptibles d'emprunter ce service de ramassage scolaire de façon régulière ou ponctuelle doivent impérativement s'inscrire par internet, sur l'adresse suivante:

<http://idf-mobilites.fr/tsa-inscription>

Vos cartes de transports vous seront remises par courrier durant le mois de septembre.

TRAJETS DU TRANSPORT SCOLAIRE

A NOTER : 3 arrêts au village : Rue du Puits, Église, Ferme du temple.

Matin :

8h05 Village
8h15 Ecole Bois du Coudray/ALSH
8h20 Ecole Marcel Pagnol

Soir :

16h40 Ecole Marcel Pagnol
16h50 Ecole Bois du Coudray/ALSH
16h55 Village



Les enfants sont transportés de l'ALSH au groupe scolaire Marcel Pagnol en car. **Il convient donc de les déposer à l'ALSH l'Aviateur avant 8h00** pour permettre leur prise en charge. **Au-delà, ils ne seront pas sous la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'ALSH.**



CANTINE

Nous restons vigilants quant à la discipline et la bonne conduite pendant l'heure des repas. Pour favoriser l'éducation aux goûts, les enfants doivent goûter à tous les plats.

En maternelle, les bavoirs sont fournis par la mairie et lavés par le personnel communal.

Afin de les sensibiliser au gaspillage alimentaire, les enfants peuvent être resservis en accompagnements à leur demande et en pain s'il y a du fromage, si leur assiette est terminée.



Les enfants inscrits **PAI** : Les parents doivent fournir le repas complet (de l'entrée jusqu'au dessert, y compris le pain sans oublier le goûter) **dans un sac isotherme avec pain de glace et y faire figurer le nom de l'enfant**.

La mise en place du **PAI** est simplifiée.

Si votre enfant présente une maladie pouvant nécessiter un traitement ou des soins sur les temps scolaires et périscolaires, ou encore des allergies alimentaires, vous n'aurez plus à remplir plusieurs dossiers.

Les écoles de la commune et l'ALSH ont désormais un PAI commun et unique en fonction de chaque pathologie. Vous pourrez retirer le formulaire à l'école, à l'ALSH ou encore directement sur le portail famille. Pensez toutefois à bien préciser sur la fiche sanitaire de votre enfant « PAI en place ». Les documents seront ensuite transférés entre responsable de l'ALSH et les directrices d'école. S'il ne faut qu'un formulaire pour l'école et l'ALSH, il faut cependant 2 trousse de médicaments, les locaux et horaires de fonctionnement des 2 établissements étant différents. Les PAI sont désormais valables 3 ans, seul un certificat de renouvellement du médecin traitant est nécessaire durant cette période.



INFORMATIONS PRATIQUES



L'inscription et le paiement en ligne

Dans le but de faciliter la vie des Puiséens, la Municipalité a mis en place un système d'inscription et de paiement par internet.

Ce dispositif qui a fait ses preuves, permet aux parents d'inscrire et/ou de modifier les réservations des prestations périscolaires. Un tutoriel explicatif est mis en ligne sur le portail famille dans la rubrique documents utiles.

Si vous n'êtes pas en mesure d'inscrire votre enfant sur internet, vous pouvez toujours déposer votre inscription accompagnée de votre règlement dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Départ anticipé de l'ALSH.

De plus en plus de parents demandent s'il est possible de venir chercher leurs enfants en dehors des heures de sorties du centre, les mercredis ou les vacances, pour de multiples motifs.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, l'ALSH ne peut pas accéder à ces demandes.

Pour rappel, le départ des enfants se fait uniquement de 16h30 à 19h00 les mercredis et pendant les vacances et 13h30 les mercredis demi journée.

En cas d'absence ou de grève des enseignants, pensez à annuler les repas par mail pour pouvoir les déduire via le portail famille ou par mail à l'adresse suivante : alsh@puiseux-en-france.fr



FERMETURE DE LA STRUCTURE 2025-2026:

- La semaine de Noël soit du 22 au 26 décembre 2025 inclus.
- Vacances d'été du 3 aout au 14 aout 2026 inclus

**LE REGLEMENT EST ACCESSIBLE SUR
LE PORTAIL FAMILLE ET LA STRUCTURE D'ACCUEIL**



A SAVOIR...

QUELQUES REGLES DU PORTAIL FAMILLE

ANNULATIONS / DELAI DE CARENCE

DOCUMENTS ALSH

**Vous pouvez accéder au portail famille via le site de la ville de Puiseux en France ou par le lien suivant :
<http://portailfamilles.puiseux-en-france.fr>**

Tous les documents concernant l'ALSH tels que les fiches sanitaires, les menus & le règlement intérieur sont disponibles dans la rubrique « documents disponibles » du portail, accessibles sans code d'accès.

Pour les périodes scolaires : il vous est possible de modifier via le portail famille jusqu'au **dimanche soir 20h00** pour la semaine à venir. Les annulations ne sont faites que par le service animation / périscolaire qu'à titre exceptionnel et sur justificatif : certificat médical présenté dans les 48h00, convocation imprévue...

Dans le cas contraire, l'inscription sera facturée en **tarif Q5 pour les inscriptions hors délai et une pénalité de 20 €** sera appliquée lorsque l'enfant est déposé en périscolaire ou cantine sans inscription préalable (**voir la page sur le tarif des prestations**).

Pour les périodes de vacances : 15 jours avant la période de vacances pour permettre d'annuler auprès des prestataires, de réduire les coûts de transport et le taux d'encadrement du personnel. **Pour la période de vacances estivales** les inscriptions se feront en Mai pour le mois de Juillet et en Juin pour le mois d'aout.



TARIFS des PRESTATIONS



Vu le nombre d'enfants bénéficiant des services périscolaires, ALSH et cantine sans être inscrits au préalable et engendrant surtout au niveau cantine des problèmes de restauration et d'encadrement, les sanctions suivantes sont appliquées :

Q5 - INSCRIPTION HORS PERIODE

Q6 - PENALITE DE 20 € POUR NON INSCRIPTION PREALABLE A PAYER PAR TITRE DE RECETTES.

De plus, vu la fréquentation des enfants allergiques à la cantine et ayant un PAI (Projet Accueil Individualisé), dont les parents fournissent un panier repas, il est instauré un tarif particulier de 1.50€ correspondant à l'encadrement et au service.

La commune met en place une politique tarifaire qui permet à chaque famille de payer les prestations périscolaires en fonction de ses revenus. Le quotient familial est calculé en Mairie chaque année sur présentation de votre attestation de la CAF ou sur présentation de votre dernier avis d'imposition, entre le 1^{er} avril et le 30 avril 2025. Il est applicable pour la réservation des prestations de septembre 2024.

Sans justificatif ou hors de cette période, aucune dérogation ne sera possible et le tarif le plus élevé sera appliqué.

Tarifs 2025/2026

Quotient	Périscolaire		ALSH		Repas
	Matin	Soir	Vacances ou mercredi	Mercredi 1/2 journée	
Q1 ≤ à 700€	1.25	1.85	9.43	4.66	3.74
Q2 entre 701 et 1000€	1.46	2.08	9.89	4.98	3.86
Q3 entre 1001 et 1350€	1.68	2.30	10.35	5.35	4.16
Q4 ≥ à 1351€	1.80	2.40	10.57	5.50	4.22
Inscription hors délai	3	3	15	8	8
Pénalité non inscription	20	20	20	20	20
PAI			Prix QF + 1.50	Prix QF + 1.50	1.50